Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

Place à l'inventaire des 91 espèces d'oiseaux de la forêt du Luberon



Jusqu'au 21 mai, l'ONF (Réseau national des forêts) réalise un important inventaire des oiseaux dans la forêt domaniale du Luberon. 91 espèces seront surveillées, parmi lesquelles 7 rapaces. Une richesse due à la présence de falaises, à la proximité de la Durance et aux nombreuses mesures prises pour préserver la quiétude du site.

Préserver la nidification

La forêt domaniale du Luberon, située sur le territoire de la commune de Cheval Blanc dans le Vaucluse, présente de grandes richesses qui attirent de nombreux publics. La fréquentation touristique est importante et surtout concentrée dans les gorges du Régalon. Afin de préserver les sites de nidification des grands rapaces, les activités humaines (survol, photographies animalière, escalade) sont réglementées dans le cadre d'un l'arrêté préfectoral de protection de biotope et de la réglementation de la réserve biologique. Ces mesures ont rendu possible le maintien et l'installation de plusieurs couples d'aigles de Bonelli, de Circaète Jean-le-Blanc et de Vautour Percnoptères, dans la forêt domaniale.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

Suivi des rapaces et des passereaux

Les spécialistes avifaune de l'ONF et du Conservatoire des espaces naturels (Cen) réalisent tous les printemps le suivi des rapaces, afin de comprendre leurs comportements : nidification, mode de reproduction, pontes, etc. Lorsqu'un jeune né, le Cen procède à la pose d'une bague d'identification afin de suivre chaque individu tout au long de sa vie. Les petits oiseaux ou passereaux sont également étudiés par l'ONF, sur l'ensemble de la réserve et par le parc naturel régional du Luberon, dans le cadre d'une étude confiée à la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux).

Le petit Luberon, une réserve biologique mixte

Créé en 1986 sur 128 hectares, puis agrandie en 1995 et en 2017, la réserve biologique du Petit Luberon atteint 1 788 hectares. Elle est composée de 2 entités : une réserve biologique dirigée et une réserve intégrale. La partie intégrale de 915 hectares, composée de chênaies, pinèdes et de falaises est un observatoire de la dynamique naturelle des forêts sur le long terme. Quant à la partie dirigée de 873 hectares, composée de pelouses, garrigues et forêts, elle fait l'objet de travaux et de pâturage pour maintenir les milieux ouverts. Sans intervention, ces milieux se ferment par le développement naturel de la végétation forestière et perdent leur richesse floristique et faunistique.

Afin de rendre conciliable activités humaines et quiétude des grands rapaces, certaines zones ne sont plus accessibles, comme la Combe de Vidauque et la Réserve biologique intégrale (RBI). En dehors de ces zones de protection strictes, les visiteurs sont invités à rester sur les sentiers balisés afin d'occasionner le moins de dérangement possible.

L.M